

FICHE PROGRAMME

FORMATION (ref:INC6P)



CONSEILS FORMATIONS

Réalisation d'exercice évacuation

Formation des guides et serres-tilles en cas d'incendie

Description du service :

EN QUOI CONSISTE UN EXERCICE D'ÉVACUATION INCENDIE ?

Un exercice d'évacuation incendie est une procédure de simulation visant à préparer les occupants d'un bâtiment à réagir de manière appropriée en cas d'incendie.

Il se déroule de la façon suivante :

- Organisation préalable de l'exercice : vérifier les consignes de sécurité, définir et mettre en place l'organisation nécessaire.
- Déclenchement de l'alarme incendie pour alerter les occupants de la nécessité d'évacuer.
- Mise en pratique des consignes d'évacuation : emprunter les sorties de secours indiquées, se diriger vers le point de rassemblement extérieur, etc.
- Vérification du bon déroulement de l'évacuation et du respect des consignes.
- Vérification d'une assistance éventuelle aux personnes en situation de handicap.
- Retour d'expérience et identification des points d'amélioration pour optimiser la procédure.
- L'objectif est de tester la réactivité et l'efficacité du plan d'évacuation en conditions réelles afin de garantir la sécurité des occupants en cas d'urgence.

POURQUOI RÉALISER DES EXERCICES D'ÉVACUATION INCENDIE ?

Ces exercices sont entièrement dédiés à la sécurité des occupants. Ils permettent de former et entraîner le personnel à appliquer les procédures en cas d'incendie. En connaissant les consignes et les voies d'évacuation, les employés savent exactement comment réagir. Cette formation peut ainsi sauver des vies.

Identification des problèmes :

Les exercices peuvent révéler d'éventuelles difficultés liées au plan d'évacuation ou dans la mise en application des procédures. Il est alors possible de les corriger.

Conformité réglementaire :

La réglementation impose aux établissements recevant du public (ERP) et aux établissements recevant des travailleurs (ERT) d'organiser au moins un exercice d'évacuation incendie tous les 6 mois. Cela permet ainsi de respecter la réglementation en vigueur.

Responsabilité de l'employeur :

Selon le code du travail, l'employeur se doit de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de ses salariés.

Validation :

Les stagiaires sont évalués tout au long de l'exercice. Un débriefing à chaud avec l'ensemble des participants sera effectué, puis un débriefing plus complet sera réalisé avec les chargés d'évacuation. Un compte-rendu écrit sera transmis sous quelques jours et le formateur renseignera le registre de sécurité

Prérequis : aucun

Durée de la formation : 3h (0.5 jours)

Training available in English



500 € /
groupe



SUR SITE
CLIENT